

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2019

Fondettes, le 28 juin 2019

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2019
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l’ouverture de la séance : 25
Représentés par pouvoir : 3
Absents jusqu’à la question n°4 : 5
Présents à compter de la question n°5 : 26
Absents à compter de la question n°5 : 4

L’an deux mille dix neuf, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET à compter de la question n°5, David BRAULT, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe DUBOIS, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER.

Représentés par pouvoir : Bruno MARTEL a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU.

Absents : Anne JUILLET jusqu’à la question n°4, Mathilde COLLIN, Philippe LACROIX, Yanne BENOIST, Ilizette SA.

Secrétaires de séance : Hervé CHAPUIS et Philippe DUBOIS.

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l’article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, jusqu’au 1^{er} février 2019.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal. Toutes les décisions du Maire sont affichées au public dès leur réception par les services de la Préfecture.

1. Suppression d'un poste d'adjoint au maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 contre (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), décide de supprimer un poste d'adjoint au maire, suite à la démission de Madame Mathilde COLLIN de son poste d'adjointe au Maire, ramenant à huit le nombre de postes d'adjoints pour la Collectivité.

2. Répartition des sièges de conseillers métropolitains entre les communes à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de cinq sièges supplémentaires de conseillers métropolitains titulaires (par rapport aux dispositions de droit commun) en application de l'article L5211-6-1 -VI- du CGCT qui seront répartis dans les conditions suivantes : 1 siège supplémentaire à la commune de Chanceaux-sur-Choisille,
1 siège supplémentaire à la commune de Fondettes,
1 siège supplémentaire à commune de La Riche,
1 siège supplémentaire à la commune de Luynes,
1 siège supplémentaire à la commune de Notre-Dame-d'Oé ;

3. Avenant n°3 à la convention conclue avec Préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'avenant n°3 à la convention de dématérialisation signée le 29 janvier 2007, entre la Ville et l'État pour l'extension du périmètre de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant et tout document en application de la présente délibération.

4. Autorisation de programme et crédits de paiements pour la création d'un arboretum au lieu-dit La Perrée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 contre (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la création d'un arboretum au lieu-dit La Perrée ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir les formalités administratives, à déposer les autorisations d'urbanisme et à signer tout document en application de la présente délibération.

RÉPARTITION PLURIANNUELLE FINANCEMENT ARBORETUM			
DÉPENSES		RECETTES	
ANNÉE 2019			
Dépenses préliminaires	12 000,00 €	Département	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	60 000,00 €		
SPS, CT	3 000,00 €		
Travaux	75 000,00 €	Ville	50 000,00 €
S/TOTAL TTC 2019	150 000,00 €	S/TOTAL TTC 2019	150 000,00 €
ANNÉE 2020			
Communication	4 020,00 €	Département	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	21 480,00 €		
SPS, CT	4 422,00 €	FDC TMVL	170 000,00 €
Branchements	24 000,00 €		
Travaux	681 078,00 €	Participation de la Ville	465 000,00 €
S/TOTAL TTC 2020	735 000,00 €	S/TOTAL TTC 2020	735 000,00 €

RÉPARTITION PLURIANNUELLE FINANCEMENT ARBORETUM			
ANNÉE 2021			
Maîtrise d'œuvre	21 480,00 €	Participation de la Ville	800 000,00 €
SPS, CT	4 422,00 €		
Travaux	683 922,00 €		
Révisions aléas	90 176,00 €		
S/TOTAL TTC 2021	800 000,00 €	S/TOTAL TTC 2021	800 000,00 €
TOTAL T.T.C.	1 685 000,00 €	TOTAL T.T.C.	1 685 000,00 €

Déduction faite des recettes connues, la charge nette pour la ville s'élève à **34 661 €**.

5. Rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activité 2018 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes. A noter : la progression des produits alimentaires biologiques issus du circuit court, soit 40,22 % en 2018, et la labellisation ECOCERT niveau 2. Le compte administratif affiche un excédent annuel de 48 488,68 €.

6. Avenant n°1 à la convention de participation financière tripartite entre la Ville, le Département d'Indre-et-Loire et le Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention de participation financière tripartite entre la Ville, le Département d'Indre-et-Loire et le Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes conclue le 24 janvier 2011 (diminuant la participation des collectivités à 0,10 €/repas en 2019 et prévoyant en 2020 une participation de 0,10 €/repas en section d'investissement et de 0,10 €/repas en section de fonctionnement) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant et tout document en application de la présente délibération.

7. Avenant au lot n°9 du marché de travaux n°2018-30 pour le réaménagement de la salle Jacques Villeret sur le site de l'Aubrière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure un avenant au lot n°9 du marché de travaux de réaménagement de la salle Jacques Villeret sur le site de l'Aubrière signé avec l'entreprise Brésilier (chape liquide pour un montant de 823,74 € HT) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

8. Avenant au lot n° 1 du marché de travaux n° 2018-41 pour l'aménagement des espaces sur le site des Grands Champs – phase 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant au lot n°1 du marché de travaux pour l'aménagement du secteur des Grands Champs – phase 2 – aménagement des abords du centre aquatique, passé avec l'entreprise Colas Centre Ouest (pose d'une clôture autour du chantier pour un montant de 5 036,20 € HT) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

9. Convention de groupement de commandes dans le domaine des assurances entre la commune de Fondettes et le Centre communal d'action sociale de la ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un groupement de commandes dans le domaine des assurance entre la commune de Fondettes et le Centre communal d'action sociale de la Ville ;

adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; désigne la commune de Fondettes comme coordonnateur du groupement de commandes ; décide que les coûts liés à l'organisation des consultations et les frais de publicité seront à la charge du coordonnateur du groupement de commandes ; précise que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

10.Modification des règlements de fonctionnement des structures multi-accueil de la petite enfance La Dorlotine et La Poupardière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le règlement des structures communales d'accueil de la petite enfance La Poupardière et La Dorlotine, applicable à compter du 1^{er} septembre 2019 ; dit que les nouveaux coefficients d'efforts imposés par la CNAF sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2019 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le règlement et tout document en application de la présente délibération.

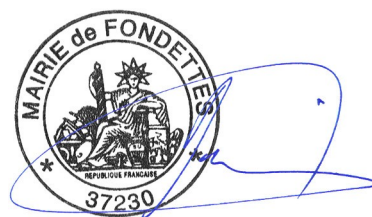
11.Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la Commune :

EFFECTIFS DES AGENTS CONTRACTUELS
Filière ADMINISTRATIVE
- Ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps complet :
Attaché 35/35 ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1
Ouverture d'un poste pour intervenir sur la direction de la communication.

Affiché à Fondettes, le 28 juin 2019

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira



Direction générale des services
– Service des Assemblées –
Dossier suivi par : Mme Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr
Réf/courrier : W/CONSEIL/CM2019/CRCM20190625